

LE COURRIER DU TRI

LA LETTRE D'INFORMATION DU SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING

N°9 - SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2023



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS :

ON VOUS EXPLIQUE TOUT !

PAGE 4

| PAGE 2 | Édito de la Présidente • Nouveau : une ressourcerie sur le territoire • Autres structures du réemploi | PAGE 3 | Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés • Autocollants consignes de tri | PAGE 4 | Mise en place du tri à la source des biodéchets • Tarifs des composteurs | PAGE 5 | La recette d'un bon compost | PAGE 6 | Semaine Européenne de la Réduction des Déchets • Ateliers "je fais moi-même" | PAGE 7 | A la découverte de nos métiers • Suivez-nous sur les réseaux sociaux ! | PAGE 8 | Jeu : mots mêlés

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux   @smetom.vdl

SMETOM
VALLÉE DU LOING



ÉDITO

A partir du 1^{er} janvier 2024, chaque foyer devra pouvoir recycler ses déchets organiques (Loi du 10 février 2020 contre le gaspillage alimentaire et pour l'économie circulaire).

Cette démarche vertueuse a pour objectif de valoriser les biodéchets en biogaz ou en compost utile pour l'économie circulaire. Elle conduira à alléger nos poubelles et devrait permettre de maîtriser le coût du traitement et du transport. Elle permet également la prise de conscience de la quantité de biodéchets que nous produisons et de limiter le gaspillage alimentaire.

Du compost maison, individuel ou collectif, quelle solution vous conviendrait le mieux ? Vous trouverez toutes les explications en page 4 de cette brochure.

Dans la continuité de ses obligations en matière de réduction des déchets ménagers, le SMETOM déploie son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif est de réduire de 15% les déchets ménagers (ordures ménagères, collecte sélective et déchets de déchèterie) d'ici 2030. Ce sont 22 actions qui ont été identifiées pour constituer le plan d'action de ce programme de prévention, comme notamment la réduction de toutes les sources de gaspillage, l'offre d'une seconde vie aux produits, ...

La phase de consultation avec les partenaires institutionnels et associatifs a débuté pour la rédaction du programme complet du PLPDMA avant la consultation du grand public.

Enfin, je vous invite à découvrir la ressourcerie temporaire « Au Grenier du Loing ». Vous y trouverez de nombreux objets, vêtements ..., prêts pour une seconde vie à prix très modestes, en attendant la construction par notre Syndicat d'une grande ressourcerie de 1 500 m² dans la ZAC des Hauteurs du Loing, chemin des Mazes à Nemours.

Bonne lecture.
Bien sincèrement

Valérie Lacroute
Présidente du SMETOM de la Vallée du Loing

NOUVEAU : UNE RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE

L'association **Au Grenier du Loing** a ouvert sa ressourcerie le 17 juin 2023 : un lieu idéal pour donner plutôt que de jeter et pour acheter de la seconde main à moindre coût.

Les 2 boutiques sont ouvertes le mercredi, le vendredi et le samedi de 10h à 18h, au 44-46 rue de Chérelles à Nemours :

- **1^{ère} boutique** : la friperie avec vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, bijoux ...
- **2^{ème} boutique** : « Au P'tit grenier » avec ... tout le reste ! Jeux, jouets, articles de puériculture, décoration, vaisselle, livres, CD, DVD, petit mobilier, outillage, quincaillerie ...

Pour les dons :

- directement en boutique, aux jours et horaires d'ouverture
- dans le caisson réemploi de la déchèterie de Château-Landon et sur les 3 autres déchèteries où les espaces réemploi vont être réaménagés.



L'association proposera aussi des animations et des activités de découverte pour encourager le « faire ensemble », par-exemple : animation enfants zéro déchet, rénovation de meubles, j'apprends à bricoler, mosaïque, couture ... Un projet ? N'hésitez pas à contacter l'association au 06.84.40.14.40 ou par mail : augrenierduloing77@gmail.com

AUTRES STRUCTURES DU RÉEMPLOI

LES AJT DU LOCAL

Local associatif Le Bio Paysan
5 bis rue Jean Galland
77570 CHÂTEAU-LANDON
lbpc77@gmail.com

Ouverture : mercredi et samedi de 14h à 18h, jeudi de 9h à 13h



BÉTHANIE

137 Avenue Du Maréchal Leclerc
77460 SOUPPES-SUR-LOING
01 64 28 22 14 / bethanie77@outlook.fr

Vente : mercredi, samedi, dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h

Dépôt des dons : tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 17h sauf le vendredi (fermé)



VÉLOCYCLERIE DE NEMOURS (anciennement LA VIE À VÉLO)

2 avenue Roux
77140 NEMOURS
contact@velocyclerie.com

Ouverture : samedi de 9h à 12h



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA), QU'ÉSAKO ?

- les déchets produits "en routine" : ordures ménagères résiduelles, biodéchets, emballages et papiers, emballages en verre, cartons des commerçants,
 - les déchets occasionnels : déchèterie, bornes textiles ...
- La plupart de ces déchets sont produits par les ménages mais une part non négligeable de déchets non ménagers est aussi concernée (20%). Les actions seront donc orientées en majorité vers le grand public, mais aussi vers les établissements scolaires, les EHPAD, les entreprises, les administrations ...

Le SMETOM s'est engagé dans cette démarche participative début 2023, pour un lancement au 1^{er} janvier 2024. Le plan d'action sera validé le 25 septembre par la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, constituée par des associations, les bailleurs sociaux, des représentants des Communautés de communes et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des élus, de l'ADEME et de la Région Île-de-France.

Dernière étape, après le 25 septembre : La **consultation du public**. Vous serez invités à demander des éléments de précision, à reformuler des idées, à ajuster les modalités de mise en œuvre ou les partenaires potentiels de certaines actions, à demander d'ajouter des actions supplémentaires... **Nous comptons sur votre participation massive !**

AXES DE TRAVAIL

- 1 • Miser avant tout sur le tri à la source des biodéchets (voir page 4) et la gestion de proximité des déchets verts,
- 2 • Sensibiliser les habitants aux gestes de prévention des déchets tout en leur offrant des solutions concrètes pour les accompagner,
- 3 • Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations et des établissements scolaires sur le territoire,
- 4 • Assurer la communication et la coordination des différentes échelles territoriales (communes, communautés de communes et syndicats),
- 5 • S'appuyer sur des relais comme les associations, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques,
- 6 • Renforcer le maillage de solutions de réemploi afin de réduire les dépôts en déchèterie et favoriser les dynamiques d'insertion professionnelle par les activités créées,
- 7 • Adapter les modalités de gestion et de financement du service public pour atteindre les objectifs tout en maîtrisant les coûts,
- 8 • Accompagner les professionnels dans la valorisation et la prévention de leurs déchets.

EXEMPLES D' ACTIONS

- Généraliser la pratique du compostage dans les cantines scolaires,
- Proposer des solutions de broyage des déchets verts,
- Organiser des ateliers de jardinage au naturel,
- Développer l'usage du "doggy bag",
- Développer l'événementiel écoresponsable,
- Cartographier et visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire,
- Développer un réseau de Repair Cafés,
- Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP,
- ...

Objectif : -15% de DMA entre 2010 et 2030

Cette réduction concerne l'ensemble des DMA. Un sous-objectif a été fixé : -20% sur le flux des ordures ménagères résiduelles. Concrètement : une réduction de 75 kg de DMA par habitant dont 54 kg d'ordures ménagères résiduelles.

AUTOCOLLANTS CONSIGNES DE TRI



Avez-vous les bonnes consignes de tri affichées sur les couvercles de vos bacs ? Dans le cas contraire, nous vous invitons à récupérer des autocollants en mairie, dans les locaux du SMETOM ou en déchèterie.

Vous n'avez pas de bac, un bac cassé ou encore un bac inadapté ? Contactez-nous au 01.64.29.35.63 : la fourniture, la livraison et l'échange des contenants sont gratuits !



MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

LE COMPOSTAGE SERA OBLIGATOIRE EN 2024 : VRAI OU FAUX ?

C'est faux !

L'obligation concerne les collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets qui doivent mettre en place le tri à la source des biodéchets :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

Article L541-21-1 du Code l'Environnement modifié par l'article 88 de la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (loi AGECE).

Les biodéchets sont les déchets de cuisine (épluchures, marc de café, croûtes de fromage, ...) et les déchets de jardin : pour ces derniers, la valorisation à domicile reste privilégiée et l'apport en déchèteries vient en complément.



LA LOI AGECE

Promulguée le 10 février 2020, cette loi vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire. Elle se décline en 5 axes :

- sortir du plastique jetable,
- mieux informer les consommateurs,
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- agir contre l'obsolescence programmée,
- mieux produire.

L'interdiction des jouets en plastique dans les menus enfants, la suppression des pailles en plastique et de la vaisselle jetable dans les établissements de restauration, la fin de l'impression automatique du ticket de caisse ... : ces mesures qui ne vous auront pas échappé sont issues de la loi AGECE.

ALLÈGEMENT DU POIDS DES ORDURES MÉNAGÈRES

Trier ses biodéchets permet de réduire de 27% le poids de sa poubelle : chaque habitant jette chaque année près de 68 kg de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles qui sont envoyées à l'incinération. (voir Courrier du tri n°7 : que retrouve-t-on dans nos poubelles ?).

C'est sans compter les 19 kg de gaspillage alimentaire, dont des produits encore emballés. C'est moins que la moyenne nationale, mais il reste un fort potentiel de réduction. Apprenez une nouvelle méthode de conservation en participant à nos ateliers gratuits "anti-gaspi et lactofermentation" (voir page 6).

ÉTUDE DE FAISABILITÉ PRÉALABLE À L'INSTAURATION D'UN DISPOSITIF DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le SMETOM a lancé une étude pour lui permettre d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer, en répondant aux objectifs suivants :

- Définir les gisements de biodéchets à l'échelle du syndicat,
- Faire un état des lieux des différentes installations de traitement sur un périmètre géographique cohérent,
- Identifier les solutions de traitement les plus pertinentes pour valoriser le gisement avec une approche environnementale et économique,
- Définir les schémas les plus pertinents concernant les modalités de tri à la source des biodéchets : gestion de proximité (compostage individuel, en pied d'immeuble, compostage de quartier ...), collecte en porte-à-porte, points d'apport volontaire ...
- Estimer les tonnages évités et/ou collectés et le coût induit.

Il s'agit de maîtriser dans la durée le coût payé par l'usager et garantir des solutions pérennes et respectueuses des lois et de l'environnement. Nous remercions les personnes ayant répondu à notre enquête biodéchets en juin dernier. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de cette étude dans le prochain Courrier du tri et sur notre internet.

Nous vous accompagnons déjà sur le lombricompostage, le compostage individuel et le compostage partagé. Si vous avez un projet, n'hésitez pas à nous contacter.

Des sessions d'informations vont être programmées. Le format reste à définir en fonction de vos attentes : réunions publiques, ateliers, visioconférences ...

TARIFS DES COMPOSTEURS

Composteurs en bois (douglas) + 1 bioseau :

- 150 litres : 48 €
- 400 litres : 66 €
- 600 litres : 72 €
- 800 litres : 78 €



• Lombricomposteurs : 20 €

4 couleurs (selon le stock) : vert, noir, bleu, rouge.



• Accessoires :

- Bioseau : 6 €
- Brass compost : 35 €



Sur réservation : www.smetomvalleeduloing.fr (ou 01.64.29.35.63 si vous n'êtes pas à l'aise avec internet)

LA RECETTE D'UN BON COMPOST



50% de déchets mous et humides
Matière verte, riche en azote

Épluchures, fruits et légumes
âbimés **coupés en petits
morceaux**, sachets de thé...



50% de déchets durs et secs
Matière brune, riche en carbone

Feuilles mortes, branchages,
brindilles, paille, broyat...



humidité

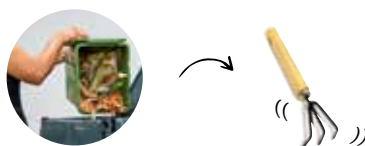


aération

*Je privilégie l'anti-gaspi,
je composte ce qui reste !*

EN PRATIQUE

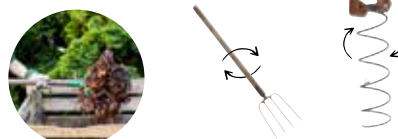
- 1** Chaque semaine, je vide mon bioseau contenant mes déchets de cuisine.
À l'aide d'une griffe, j'étale et j'incorpore ces déchets à la couche supérieure du compost.



- 2** Je recouvre avec le même volume de déchets bruns et j'étale ces derniers.
Souvent oubliée, cette matière brune est indispensable pour obtenir un compost bien équilibré !



- 3** Chaque mois, je brasse les derniers apports à hauteur de fourche pour aérer (sur environ 20 cm).

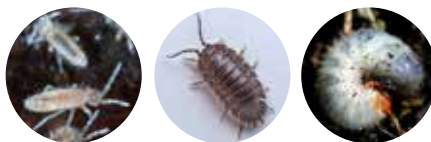


Je vérifie l'aspect et l'humidité :

- trop sec ? Le processus s'arrête : j'ajoute plus de déchets humides.
- trop humide ? Le mélange fermente dans de mauvaises conditions : j'ajoute des déchets secs et je brasse à nouveau.



- 4** Je profite de mes visites au composteur pour admirer la vie qui s'y développe : vers de compost, cloportes, larves de cétoine, collemboles, champignons ...



- 5** Mon compost est mûr au bout de 6 mois à 1 an. De couleur sombre, il a un aspect homogène, une structure grumeleuse (fine et friable) et il dégage une agréable odeur de sous-bois. J'incorpore ce précieux compost à la surface du sol ou je l'utilise mélangé à de la terre comme support de culture.

Félicitations !

Vous avez contribué à transformer vos déchets en ressource : le compost va nourrir le sol, améliorer sa structure et augmenter sa capacité à retenir l'eau.



Des questions ? Contactez-nous !

Questions fréquentes

Les peaux d'agrumes ?
C'est oui, oui et re-oui, elles se décomposent très bien lorsqu'elles sont découpées en petits morceaux.

Le marc de café ?
C'est oui, avec ou sans filtre.

Le gras de viande, les croûtes de fromage ?
C'est oui, en petits morceaux. Attention en revanche : la viande crue et le poisson cru sont interdits ! Même si votre congélateur tombe en panne...

Les coquilles d'œuf ?
C'est oui ; pensez à les écraser ! Elles se dégradent très lentement mais apportent de l'aération et des minéraux.

Et les odeurs ??

Si vous suivez la bonne recette, que votre compost est bien équilibré et que vous l'aérez suffisamment, aucun risque !



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)



La SERD est une initiative visant à promouvoir la réalisation d'actions de sensibilisation à la gestion durable des ressources et des déchets.

**Prochaine édition :
du 18 au 26 novembre 2023**

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, le programme complet des actions 2023 n'est pas encore dévoilé, vous y aurez accès courant septembre.

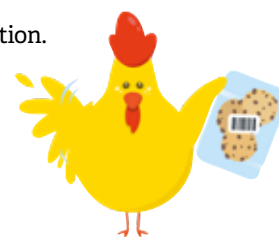
Bilan 2022, sur le thème des textiles : près de 3 050 000 participants directs aux 16 129 actions organisées dans 30 pays, dont 7 209 actions en France.

ORGANISER UNE ACTION

Citoyens, écoles, entreprises, associations ... vous vous sentez l'âme d'un porteur de projet ? Organisez une ou plusieurs actions en vous aidant des nombreux outils disponibles sur le site <https://serd.ademe.fr>. Vous y trouverez un guide complet et des idées d'animations sur le thème de cette année : [les emballages](#).

Vous pouvez aussi choisir un autre axe qui vous conviendrait mieux :

- Prévention des déchets (éco-conception, suremballage, produits jetables...),
- Prévention des déchets dangereux,
- Prévention du gaspillage alimentaire,
- Promotion du compostage,
- Réemploi / réparation / réutilisation.



ATELIERS " Je fais moi-même "

Petite Pimprenelle revient au SMETOM pour animer 4 ateliers pendant la SERD.

Produits ménagers

- lundi 20 novembre de 14h30 à 16h

Cosmétiques

- mercredi 22 novembre de 10h30 à 12h et de 14h30 à 16h

Antigaspi et lactofermentation

- jeudi 23 novembre de 10h30 à 12h

Gratuit, places limitées, sur réservation au 01.64.29.35.63.

QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DES PRÉCÉDENTS ATELIERS ?

Hasnia : "C'était vraiment intéressant ! On a appris à faire des produits cosmétiques, de la lessive, on a été sensibilisés sur les différents produits chimiques qui peuvent être délétères pour la santé et l'environnement. Bravo pour l'atelier et pour cette initiative."

Noah, son fils : "c'était trop bien l'atelier, on a fait un dentifrice, un déodorant, je me suis trop amusé, c'était parfait! "

Et oui, vous pouvez venir en famille! Le déodorant est particulièrement bien adapté pour les adolescents, nous avons eu d'excellents retours.



Recette du déodorant crème par Petite Pimprenelle

Mélanger 2 cuillères à café de bicarbonate de soude + 6 cuillères à café d'argile blanche + 6 cuillères à café d'huile de sésame. C'est prêt !

Argile blanche (Kaolin) surfine bio (ou verte Montmorillonite et/ou Illite ultra ventilée) : absorbante, cicatrisante, adoucissante, abrasive douce, nettoyante, reminéralisante, détoxifiante.

Bicarbonate de soude (alimentaire ou mieux, cosmétique) : neutralise les odeurs en éliminant les bactéries responsables, hypoallergénique, alcalinisant, régulateur de pH, abrasif et exfoliant. Précautions : certaines personnes peuvent être sensibles, dans ce cas on diminue la quantité de bicarbonate et on augmente la quantité d'argile.

Huile de sésame (1^{ère} pression à froid) : neutre, pénétrante, riche en vitamine E.

À LA DÉCOUVERTE DE NOS MÉTIERS

LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS : UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR !

Avec l'arrivée du tri à la source des biodéchets, les **offres d'emploi** sont nombreuses dans ce domaine.

Quelques exemples de postes : animatrice biodéchets, animatrice prévention et tri des déchets, Guide-Composteur, Maître-Composteur, chargée de mission compostage de proximité, coordinatrice gestion de proximité des biodéchets, agent technique prévention ...

COMMENT SE FORMER À CES MÉTIERS ?

Il existe un référentiel de formation PGprox (Prévention et Gestion de proximité des biodéchets) qui permet de faire appel à un organisme de formation agréé par le Réseau Compost Citoyen et qualifié pour les parcours suivants : chargé de mission "déchets", référent de site, Guide-Composteur (certifiant) et Maître-Composteur (certifiant).

Vous souhaitez acquérir et transmettre des savoir-faire sur le sujet, dans un objectif professionnel ou bénévole ? Les formations de référent de site et de Guide-Composteur sont **ouvertes à toutes et à tous** et ne nécessitent **aucun pré-requis**.

Ces formations peuvent être financées pour les demandeurs d'emploi et les salariés dans le cadre des droits à la formation (Opérateurs de Compétences, Pôle Emploi, Région, Compte Personnel de Formation ...)

Pour en savoir plus :

<https://reseaucompost.org/formations>



• **Le chargé de mission "déchets"** pilote sur un territoire le programme de prévention / gestion des déchets, intégrant un axe sur la prévention des biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, prévention des déchets verts) et sur leur gestion de proximité. Il coordonne, valorise et rend compte des résultats des projets et opérations menés sur son territoire.

• **Le référent de site** est la personne ressource pour informer les usagers d'un site de compostage partagé (immeuble, résidence, établissement) sur l'opération et les consignes d'utilisation du matériel de compostage. Il participe à la mise en place, à la conduite et au suivi de l'opération, en lien étroit avec le superviseur du dispositif dans lequel l'opération s'inscrit (Maître-Composteur ou chargé de mission « déchets »).

• **Le Guide-Composteur** accompagne, en étroite collaboration avec un Maître-Composteur, les ménages pratiquant la gestion domestique ou partagée des biodéchets, parfois les acteurs du compostage autonome en établissement, à l'échelle d'une commune, d'un quartier ou de son voisinage. Il contribue au travail du réseau dans lequel il peut être amené à animer des travaux aux côtés du Maître-Composteur. Son implication bénévole ou salariée permet de favoriser la progression des pratiques de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur son territoire.



• **Le Maître-Composteur** est le professionnel qui met en œuvre les opérations de prévention et de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire. Il est à la fois le référent technique sur l'ensemble des opérations et l'animateur des relais de terrain qu'il mobilise pour mener à bien ces opérations. Il doit être solidement formé puisque sa fonction l'amène à mettre en œuvre une palette large de compétences.

Extraits des fiches formation de l'ADEME à retrouver sur <https://optigede.ademe.fr/formations-gprox-biodechets>.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



@smetom.vdl

Les réseaux, ce n'est pas votre tasse de thé mais vous appréciez recevoir des informations du SMETOM ?

- **Site internet** smetomvalleeduloing.fr (qui fera peau neuve l'année prochaine),
- **Courrier du Tri** désormais distribué tous les 3 à 4 mois,
- Relais de nos actualités dans la **presse locale**,
- Relais par les **communes** : application **PANNEAU POCKET**, bulletins municipaux, panneaux d'affichage...

JEU : MOTS MÊLÉS



► Retrouvez dans la grille les déchets **qui se trient dans le bac jaune**.

Il y a un mot (ou une suite de mots) qui n'est pas dans la grille : il s'agit d'une erreur de tri assez fréquente.

• BARQUETTE



• CANETTE



• CARTON À PIZZA



• PAPIERS



• CONSERVE



• BOUTEILLE (en plastique)



B	B	A	E	G	Y	N	A	J	H	Y	C	T	C
N	R	S	G	E	P	M	B	J	N	V	O	U	A
W	I	U	R	K	O	P	B	J	O	V	N	B	R
B	Q	B	O	U	T	E	I	L	L	E	S	E	T
A	U	Z	P	Z	D	C	Z	C	F	L	E	D	O
R	E	O	A	Z	E	A	E	A	L	B	R	E	N
Q	D	T	P	L	Y	N	Z	P	A	D	V	N	A
U	E	G	I	H	A	E	J	S	C	H	E	T	P
E	L	S	E	B	O	T	P	U	O	P	F	I	I
T	A	W	R	V	U	T	C	L	N	N	X	F	Z
T	I	A	S	L	R	E	D	E	R	I	H	R	Z
E	T	W	A	Z	T	S	V	U	X	Q	F	I	A
M	P	D	S	A	C	H	E	T	V	Y	K	C	B
D	Y	O	J	G	P	N	X	S	A	E	G	E	G

• FLACON • CAPSULE • TUBE DENTIFRICE • POT DE YAOURT • BRIQUE LAIT • ESSUIE TOUT • SACHET



Avez-vous identifié l'intrus ? Les papiers d'hygiène comme les mouchoirs, serviettes jetables, essuie-tout, couches-culottes ... sont à jeter avec les ordures ménagères résiduelles. Les mouchoirs et les essuie-tout peuvent également être compostés.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

SMETOM de la Vallée du Loing

13 rue des Étangs

ZA du Port

77140 Saint-Pierre-lès-Nemours

Tel. : 01 64 29 35 63

communication@smetomvalleeduloing.fr



smetomvalleeduloing.fr

Après avoir lu ce Courrier du tri, conservez-le ou triez-le dans votre bac jaune.

